

Décision

Générale

colonial

Décision n° 755/SG/FP constatant la reprise de service d'un pilote au port contractuel.

n° 755/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
16 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 11 mai 1968, date de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures par M. Jean Perrot, pilote du port, contractuel (catégorie B, 5e échelon), au service du port de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port).